



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 15 MAI 2025

Le 15 mai 2025, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 09 mai 2025 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2025-69

OBJET : MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE A DESTINATION DES VISITEURS DE L'OFFICE DE TOURISME PAYS D'APT LUBERON

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 32 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 36

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIoux : M. Patrice FOURNIER

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON représenté par M. Philippe ESCOFFIER

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

BUoux : M. Hervé PLANCHON

GARGAS : Mme Claire SELIER, M. Benjamin BAGNIS

MURS : M. Christian MALBEC

VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250515-2025-69-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code du Tourisme et notamment l'article L133-3, modifié par la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 - article 6, autorisant l'Office de tourisme à commercialiser des prestations de services touristiques,

Vu, la délibération n°CC-2021-113 du 16 septembre 2021 relative aux conditions générales de vente à destination des professionnels et des visiteurs de l'Office de tourisme Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2022-96 du 13 octobre 2022 relative à la modification des statuts (version n°4) et de la composition du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de tourisme intercommunal,

Considérant, que l'Office de tourisme commercialise des produits et prestations à destination du public et des professionnels du tourisme,

Considérant, les conditions générales de vente, approuvées le 16 septembre 2021, qui ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le vendeur propose, notamment en boutique physique, à distance et par voie électronique, diverses prestations réservées à des acheteurs professionnels touristiques,

Considérant, que ces conditions générales de vente à destination des professionnels demeurent inchangées,

Considérant, les conditions générales de vente approuvées le 16 septembre 2021 qui ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le vendeur propose, notamment en boutique physique, à distance et par voie électronique, diverses prestations réservées au public,

Considérant, la nécessité de mettre à jour ces conditions générales de vente à destination du public en lien avec la nouvelle activité de vente de prestations touristiques en ligne,

Considérant, l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'Office de tourisme intercommunal Pays d'Apt Luberon en date du 13 mai 2025,

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, les nouvelles conditions générales de vente à destination des visiteurs de l'Office de tourisme Pays d'Apt Luberon, annexées à la présente,

Autorise, l'Office de tourisme intercommunal Pays d'Apt Luberon à réaliser toutes les opérations liées à la mise en œuvre de ces conditions.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 28/05/2025

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

A DESTINATION DES VISITEURS DE L'OFFICE DE TOURISME PAYS D'APT
LUBERON / MISE A JOUR : 15 MAI 2025



PAYS D'APT LUBERON
TOURISME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'APT LUBERON

Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon

81 avenue

T. 04 90 04 49 70

Accusé de réception en préfecture
084-200040524-20250515-2025-89-DE

Date de télétransmission : 21/05/2025

Date de réception préfecture : 21/05/2025

www.paysapt-luberon.fr

Article 1 - Informations sur la structure

L'Office de Tourisme intercommunal Pays d'Apt Luberon organise et commercialise, dans le cadre des articles R211-3 à R211-11 du Code du Tourisme, loi du 22 juillet 2009, la vente de tous types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général sous la marque Pays d'Apt Luberon

Forme juridique : SPA

N° de SIRET : 20004062400062

N° d'immatriculation IMO8425001

Garantie financière par : APST, 15 avenue Carnot, 75017 Paris

Assurance responsabilité civile professionnelle : SMACL, 141 avenue Salvador Allende, 79000 Niort.

Article 2 - Coordonnées de contact – Service après-vente

Adresse : Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon – 788 Avenue Victor Hugo, 84400 APT

Téléphone : 04 90 74 03 18

Ouverture : Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Mail : venteenligne@paysapt-luberon.fr

Site internet : www.luberon-apt.fr

Article 3 - Champ d'application des conditions générales de vente

3.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent pour la vente en ligne d'activités de loisirs, de visites guidées, de billetterie de spectacles, d'animations et à l'ensemble des produits touristiques proposés par l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon à ses clients sur le site internet de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon – voir conditions particulières en fin de document.

Les prestations, sauf mention contraire, sont réservées aux particuliers, à titre individuel.

3.2 Les présentes CGV sont valables à compter de leur publication. Le vendeur se réserve la possibilité de les modifier, à tout moment, par la publication d'une nouvelle version sur son site internet. Les CGV applicables alors sont celles en vigueur à la date du paiement de la commande (ou du premier paiement en cas de paiement multiple de la commande).

Les présentes CGV sont consultables sur le site internet www.luberon-apt.fr

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20250515-2025-69-DE Date de télétransmission : 21/05/2025 Date de réception préfecture : 21/05/2025
--

Article 4 - Acceptation des conditions générales de vente

4.1 Les prestations commandées via le site internet de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon sont soumises aux présentes Conditions Générales de Vente. La commande de prestations est réservée aux seuls clients ayant accepté et validé lors de la commande les CGV après en avoir pris connaissance dans leur intégralité. Sans cette acceptation, la poursuite du processus de commande est impossible.

4.2 Le client achetant une prestation sur le site de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon reconnaît être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter, utiliser ce site conformément aux CGV et de ne pas être sous tutelle ou curatelle. Il atteste de la véracité et de l'exactitude de l'ensemble des informations qu'il communique à l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon lors de sa commande.

4.3 En achetant, le client accepte d'assumer la pleine et entière responsabilité financière y compris, lorsqu'il agit pour le compte d'autres personnes qui l'ont autorisé à agir pour elles. Dans ce cas, lesdites personnes sont solidairement tenues au paiement des prestations réservées pour leur compte. Il est de la responsabilité du client de communiquer à ces personnes les présentes CGV en leur précisant qu'elles leur sont applicables.

Article 5 - Conditions d'utilisation du site

5.1 Les descriptions et caractéristiques des prestations pouvant être commandées sont détaillées sur <https://www.luberon-apt.fr>. Elles ont une fonction purement informative. Les photographies présentées sur le site internet n'ont aucun caractère contractuel.

5.2 L'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon ne garantit pas au client, l'absence d'anomalies, d'erreurs et bugs susceptibles d'affecter la navigation ou le bon déroulement d'une fonctionnalité proposée, mais aussi l'absence d'interruption ou de panne lors de l'utilisation de son site internet.

Article 6 - Conditions financières et paiement en ligne

6.1 Les prix des prestations mentionnées sur le site internet de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon sont exprimés en euros et TVA comprise. Le paiement en ligne s'effectue par carte bancaire sur le site internet de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon par l'intermédiaire d'un système de paiement sécurisé.

Lors de la réservation, le client dialogue directement avec le serveur de paiement sécurisé qui garantit la confidentialité des informations fournies. Le serveur de paiement sécurisé effectue la vérification de la validité de la carte bancaire utilisée avant d'accorder l'autorisation de paiement et confirme automatiquement le résultat.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250515-2025-69-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

Article 7 - Assurances et responsabilité

7.1 Sauf cas particulier précisé, aucune assurance (annulation, responsabilité civile, assistance, etc.) n'est comprise dans les prix figurant sur le site de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon.

7.2 L'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon qui propose la prestation est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant du contrat. L'office de tourisme ne peut être tenu pour responsable en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables (CEI) selon le code du tourisme (article L211-14), de fautes commises par le client ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation du voyage et qui empêcherait l'Office de Tourisme d'exécuter pleinement ou partiellement ses obligations. L'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon a souscrit une assurance responsabilité civile représentée par la SMACL - 141 Avenue Salvador Allende 79031 Niort Cedex 9 - Tél : 05 49 32 56 56.

Articles 8 - Données personnelles

L'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon est amené à traiter des données personnelles de ses clients dans le cadre du traitement et de l'exécution des commandes clients.

En vue des finalités exposées ci-dessus, les données personnelles collectées et traitées sont par exemple :

L'identité : civilité, nom, prénom, adresse, numéros de téléphone, adresse de courrier électronique.

Les données relatives aux moyens de paiement : relevé d'identité postale ou bancaire, numéro de chèque, numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire.

Seules les personnes dûment habilitées au sein de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon ont accès à ces informations. Nos prestataires techniques auront accès au listing des participants à la fin des inscriptions pour chaque prestation vendue.

Les données personnelles seront conservées le temps nécessaire pour la réalisation des finalités précitées, en conformité avec la législation et la réglementation applicables en matière de protection des données, puis seront supprimées.

Lors du traitement des données personnelles des clients, L'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon prend toutes les mesures raisonnables visant à les protéger contre toute perte, utilisation détournée, accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière de protection des données, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité (*lorsqu'il s'applique*) des données qui le concernent.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250515-2025-69-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

Pour exercer ses droits, le Client peut directement s'adresser au Délégué à la Protection des Données de l'Office de Tourisme du Pays d'Apt Luberon à l'adresse courriel suivante : dpo@paysapt-luberon.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : **Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon – 788 Avenue Victor Hugo, 84400 APT.**

Le Client peut également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) via son site internet <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> et/ou à l'adresse postale suivante : CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LE SERVICE DE BILLETTERIE EN LIGNE

Article 1 - Règlement

1.1 Les prix sont exprimés en euros et TVA comprise. Ils sont exprimés par personne ou sous forme de forfait. La totalité des prestations devra être payée par le client lors de sa réservation. Le règlement se fera exclusivement par Carte Bancaire, Visa ou Mastercard. Les achats réalisés au comptoir des bureaux d'Apt, Bonnieux et Roussillon pourront également être réglés en chèque ou espèce. Les billets demeurent la propriété de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix.

Article 2 - Dates, horaires, disponibilités, durée des prestations

2.1 Les achats effectués sur le site de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon sont établis pour un nombre défini de personnes. Les offres proposées sont valables dans la limite des disponibilités. Le nombre de places disponibles est notifié dans le descriptif de l'offre. Pour se prévaloir d'un tarif réduit, le client doit être détenteur d'une pièce justificative qui pourra être exigée lors du contrôle des billets. Les enfants devront être accompagnés d'au moins un adulte.

2.2 Les billets disponibles sur le site de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon sont nominatifs et assujettis à une période de validité déterminée ou à une date précise. En confirmant définitivement sa commande sur le site internet de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon, le client reconnaît avoir pleinement pris connaissance de la date ou période de validité applicable à sa commande. Tout billet non utilisé à la date prévue ou durant la période de validité stipulée ne sera pas remboursé.

2.3 Les prestations proposées sur le site de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon ont lieu aux dates et aux heures mentionnées. Il est conseillé au participant d'arriver une quinzaine de minutes avant l'heure définie sur son billet. Le lieu de rendez-vous de l'activité est précisé pour chaque prestation sur le billet reçu par le participant.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250515-2025-69-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

2.4 Les horaires indiqués sont à respecter afin de garantir le bon déroulement de la prestation. Les différents partenaires ne sont pas tenus d'attendre un participant en retard. En cas de retard ou de présentation hors délai sur le lieu de la prestation de la part du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 3 - Utilisation des billets

3.1 Chaque achat donne lieu à la création d'un billet contenant un code numérique sous forme d'un QR code. Il pourra être vérifié à l'entrée du lieu où se déroule la prestation. Les billets sont uniquement valables pour la prestation achetée et à la date et à l'heure précisées. Ils doivent être présentés à l'arrivée, au format papier ou au format numérique et conservés pendant la durée de présence sur le lieu de la prestation.

3.2 Il est permis au client de rétrocéder son billet à une autre personne de son choix. Les billets étant nominatifs, il devra préalablement informer l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon de sa décision.

Article 4 - Impression des billets

4.1 Les billets numériques aussi appelés "e-billet" peuvent être imprimés sur une feuille A4 blanche vierge. Le client peut imprimer son billet en noir et blanc ou en couleur. La reproduction de billets est interdite.

Article 5 - Modification et annulation des billets

5.1 Les billets sont remboursables sous certaines conditions. Le remboursement éventuel n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet. Dans tous les cas, aucun frais annexe de quelque nature que ce soit, ne sera remboursé ou dédommagé.

5.2 Aucun remboursement ne sera proposé en cas d'interruption de la prestation par le client ou de non présentation de celui-ci sur le lieu de la prestation.

5.3 Si avant la date prévue de la prestation, l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon ou l'un de ses partenaires, se trouvent contraints d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels de la prestation, le client peut, après en avoir été informé :

- Soit annuler sa réservation et obtenir, sans pénalités, le remboursement des sommes versées.
- Soit accepter la modification des prestations proposées.

5.4 L'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon peut être contraint d'annuler toute prestation en cas de force majeure. Il en sera notamment ainsi en cas de tout événement indépendant de sa volonté (CEI). Le client sera intégralement remboursé.

5.5 L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation pour certains types de prestations. Dans ce cas, l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon rembourse la totalité des sommes versées correspondantes.

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20250515-2025-69-DE Date de télétransmission : 21/05/2025 Date de réception préfecture : 21/05/2025
--

Le nombre de participants nécessaire au maintien des prestations est défini par le prestataire et est indiqué dans le descriptif des produits sur la boutique en ligne (voir mention "infos pratiques"). L'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon avisera le client dans un délai minimum de 48 heures précédant l'annulation de la prestation.

5.6 À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'une prestation pour lequel le client a réservé, il accepte que l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon ou ses prestataires puissent utiliser les coordonnées qu'il a saisies lors de la réservation pour le tenir informé de la marche à suivre.

Article 6 - Délai de rétractation

6.1 Conformément à l'article L.212-20-4 du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la prestation de services de transport, de restauration ou de loisirs devant être fournie à une date précise ou pour une période déterminée. Par conséquent, et conformément aux dispositions législatives, aucune demande de rétractation suite à une vente à distance ne pourra être prise en compte une fois la réservation validée.

Article 7 - Réclamations

7.1 Malgré tout le soin apporté à l'organisation des prestations proposées, le client peut soumettre une réclamation auprès de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon, au plus tard dans les 3 jours ouvrés suivant la fin de la prestation. Il lui suffit d'en faire la demande par email (en indiquant ses noms, prénom et adresse) à l'adresse suivante : venteonline@paysapt-luberon.fr

CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES VISITES GUIDÉES

Article 1 - Sécurité

1.1 Le client s'engage, pendant toute la durée de la visite, à respecter les consignes de sécurité données par le guide.

1.2 Le client s'engage à respecter le code de la route française. Il est interdit de s'éloigner du groupe pendant la visite guidée, sauf en cas de nécessité liée à la sécurité de tout ou partie du groupe ou d'autrui, ou de demande expresse du guide.

1.3 Le client sera entièrement responsable s'il se retrouve dans une situation d'infraction au vu de la loi française et de la sécurité routière.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250515-2025-69-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

1.4 En réservant une visite guidée, le client :

- Accepte que tout accident qui se produirait lorsqu'il participe à la visite guidée qui pourrait le blesser ou l'handicaper (cela comprend notamment les préjudices physiques, émotionnels, ou mentaux) n'est dans aucun cas de la responsabilité de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon.
- Accepte l'entière responsabilité pour tout accident qu'il pourrait causer à autrui lors d'une visite guidée. Le client déclare qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile.

Article 2 - Dispositions particulières dans le cadre d'un état d'urgence

Quelles que soient les dispositions particulières engendrées par des décisions gouvernementales et mises en application sur tout ou partie du territoire National, le client est tenu de s'informer et ce, par ses propres moyens, des mentions réglementaires relatives aux conditions d'accueil et de déroulement des visites guidées au jour de la visite, pour sa propre sécurité ainsi que pour celle des autres participants.

Aucune mesure de protection individuelle ou collective ne sera fournie par l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon.

Il appartient donc au client d'appliquer et de se munir de tout dispositif requis, au bon déroulement de la visite et ce en accord avec la législation Nationale et/ou locale en vigueur.

L'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon ou le guide responsable de la visite se réservent le droit de refuser la prise en charge de personnes ne respectant pas ces règles.

Article 3 - Matériel

5.1 L'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon ne peut être tenu responsable pour toute perte ou détérioration des effets personnels du client. Le client est entièrement responsable de ses effets personnels pendant la visite guidée.

5.2 Afin de profiter de la visite guidée dans les meilleures conditions, le client est invité à ne venir qu'avec le strict nécessaire. En effet, aucun objet personnel, quel qu'il soit, ne pourra être gardé pendant la visite guidée par l'Office de Tourisme Pays d'Apt.

5.3 Les parents ou représentants légaux de tout mineur participant à la visite guidée, seront tenus responsables de tout dommage causés directement ou indirectement par ce dernier.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20250515-2025-69-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

Article 4 - Absence de droit de rétractation

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L 121-20-4 de code de la consommation). Ainsi, pour toute commande de prestation de service effectuée auprès de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon, vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation.

Article 5 - Annulation ou modification du fait du client

Conformément à l'article L120-20-4 du Code de la Consommation, les services proposés par l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon ne sont pas soumis à l'application d'une quelconque faculté de rétractation.

Article 6 - Annulation du fait de l'Office de Tourisme

Toute annulation du fait de l'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon pour une autre cause que les circonstances exceptionnelles et inévitables, donnera lieu au remboursement intégral des sommes versées par le client. Ces dispositions ne s'appliquent pas si le client a accepté dans le cadre d'un accord amiable une prestation de substitution.

**Communauté de communes
Pays d'Apt Luberon**

81 avenue Frédéric Mistral - 84 400 APT
T. 04 90 04 49 70 contact@pays-apt-luberon.fr
www.pays-apt-luberon.fr

Accuse de réception en préfecture
N°: 2010/0924-20250515-2025-02-DE
Date de l'émission: 12/03/2025
Date de réception préfecture: 2/05/2025

